



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 13 mai 2026

N°665

FRANCE 2030 : LANCEMENT D'UN APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) POUR IDENTIFIER DES SOLUTIONS SOUVERAINES D'IA POUR LES PME ET ETI

Thomas Courbe, directeur général des entreprises et Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement, en charge de France 2030, annoncent le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de France 2030 visant à identifier des entreprises proposant des solutions d'intelligence artificielle (IA) opérationnelles et souveraines adaptées aux besoins des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Dans le cadre du plan **Osez l'IA**, dont l'objectif est de porter le taux d'adoption de l'IA à 80 % des PME et ETI d'ici 2030, la **Direction générale des Entreprises (DGE)** et le **Secrétariat général pour l'investissement (SGPI)**, avec l'appui du **Hub France IA**, lancent cet appel à manifestation d'intérêt de France 2030 visant à **constituer un référentiel d'acteurs capables de concevoir, déployer et maintenir des solutions d'intelligence artificielle auprès des PME et ETI**. Ce référentiel a pour but de soutenir les entreprises ayant un niveau de maturité numérique limité et étant présentes sur l'ensemble du territoire, afin d'accélérer la diffusion de l'IA.

Cette démarche vise à faciliter l'identification par les PME et ETI d'offres de solutions d'IA souveraines pertinentes, adaptées à leurs contraintes opérationnelles et susceptibles de générer des gains mesurables en matière de **productivité, de compétitivité et d'innovation**. Elle vise également à fournir un référentiel de solutions exploitable dans le cadre de différents dispositifs d'accompagnement, tels que les Diag Data IA mis en œuvre par Bpifrance. Les entreprises qui auront été sélectionnées seront référencées au sein d'une liste publique, à destination des PME et ETI, et également des acteurs de la sensibilisation ou de l'accompagnement des PME et ETI à l'IA : Bpifrance, Ambassadeurs de l'IA, chambres consulaires, EDIH, réseau France Num, etc...

Élaborée dans une logique de visibilité et de mise en relation, cette démarche ne s'accompagne d'aucun financement public direct pour les entreprises référencées.

Sont invitées à candidater les startups et entreprises de services du numérique dont l'offre répond aux critères suivants :

- L'intelligence artificielle constitue le cœur de la solution proposée et présente un caractère innovant qui se veut proche de l'état de l'art ;
- L'offreur de solution présente un degré significatif d'ancrage européen ;
- L'offre est adaptée aux contraintes spécifiques des PME et ETI ;
- Des déploiements effectifs auprès de cette cible, attestés par des références clients.

Elles sont à adresser en ligne, au lien suivant : <https://www.hub-franceia.fr/ami-catalogue-des-offreurs-de-solutions-souveraines-ia-pour-pme-et/>, avant le 5 juin 2026 pour la première relève et au fil de l'eau pour les suivantes.

Contacts presse :

Direction générale des Entreprises : presse.dge@finances.gouv.fr

Bureau de presse de Bercy : 01 53 18 33 80 – presse.bercy@finances.gouv.fr

Secrétariat général pour l'Investissement : presse.sgpi@pm.gouv.fr

Hub France IA : presse@hub-franceia.fr

Le plan d'investissement France 2030 :

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur et ses objectifs ambitieux** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50% de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation, et par un principe d'exclusion systématique des projets qui seraient défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Est mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030> | @SGPI_avenir